



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

### Séance du jeudi 05 décembre 2024

Nombre de membres :	
En exercice	12
Présents	7
Votants	7
Pouvoirs	0

Date de convocation : 28/11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

Le cinq décembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Étaient présents** : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Françoise WEINEL ; Aurélien HERRISSON ; Éric DEBEFFE ; Florence DEBRUYNE.

**Absents excusés** : Mathieu GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Laëtitia MOREAU ; Laurent MALEVAL.

**Pouvoirs** :

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

#### Délibération n°20241205\_D0003

**Objet** : Convention d'assistance technique – SATESE 2022-2024

---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition de prolongation d'un an de la convention actuelle d'assistance technique pour l'assainissement collectif (SATESE) a été adressée par le Département de la Sarthe. Cette convention, conforme au décret 2019-589 du 14 juin 2019, régit l'intervention des Départements pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Les prestations concernées et leurs modalités restent inchangées. Afin d'équilibrer la gestion financière des prestations réalisées :

- Le prix de base par habitant est fixé à 0,41 € pour 2025.
- Le prix plancher pour chaque unité de traitement reste fixé à 100 €, permettant de couvrir en partie le coût des analyses de rejets.

Le Conseil est invité à se prononcer sur la signature de cet avenant permettant la poursuite de la collaboration avec le Département pour l'année 2025.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- Approuve l'avenant.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	7
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **06/12/2024**

Publication par voie électronique le **06/12/2024**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Monique GAULTIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'D' followed by several loops and a vertical stroke.

Dominique MANCEAU